

*Lettre-type à adresser à une mutuelle ou assurance santé pour les patients consultant déjà un chiropraticien :*

Madame, Monsieur,

Je souffrais de divers troubles consécutifs à un dérèglement fonctionnel du système locomoteur et en particulier de la fonction neuro-vertébrale.

Ma condition physique générale s'est cependant trouvée enfin améliorée à la suite de soins chiropratiques chez un chiropraticien.

Les chiropraticiens diplômés sont désormais reconnus officiellement par le Ministère de la Santé français (loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, art.52 bis).

Je sais qu'un certain nombre de mutuelles ou assurances santé françaises, comme de nombreuses mutuelles ou assurances santé européennes, prennent en charge tout ou partie des honoraires de chiropraticiens diplômés (profession accréditée depuis longtemps dans de nombreux pays).

Aussi, je vous demande de bien vouloir me faire savoir si vous assurez déjà à votre tour cette prestation ou si vous projetez de l'assurer dans un futur proche afin de suivre la concurrence.

Je vous remercie de votre bienveillante attention et vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.